

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 30 mai 2024

**Sous la présidence de :** Madame Danièle CARLIER-MISRAHI.

**Autres membres présents :** Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Frédérique MORANGE - Monsieur El Abbès SEBBAR - Madame Delphine CHARIER.

**Étaient excusés :** Monsieur Jean-François FOUNTAINE (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) -. Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à Madame MARCY) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Madame BAUDON) - Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) - Madame Aya KOFFI - Monsieur Jean-Claude COSSET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX.

**Secrétaire de séance :** Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ.

Dates de convocation.....	24 mai 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	14
Nombre de votants.....	14
Pour.....	14
Contre .....	0
Abstention.....	0

**N° 9 : Autorisation de signature de la charte d'engagement du programme « Renforcer les actions de lutte contre la précarité menstruelle »**

Madame la Vice-présidente présente aux membres du Conseil d'Administration le partenariat entre le CCAS et l'ANDES (Association Nationale des Épiceries Solidaires).

Dès son ouverture en septembre 2019, l'épicerie solidaire du CCAS de la ville de La Rochelle s'est inscrite dans un cadre partenarial avec l'ANDES en y adhérant.

Cette adhésion lui permet de bénéficier de formations, de circuits d'approvisionnements spécifiques et d'être informée d'appels à projets pour éventuellement y répondre.

C'est ainsi que l'épicerie solidaire du CCAS a été retenue pour le programme « Renforcer les actions de lutte contre la précarité menstruelle ».

Ce programme formalisé dans une charte d'engagement se décline en trois axes :

- Développement d'actions de sensibilisation ;
- Suivi d'une formation ;
- Mise en place d'outils d'information et de communication.

Pour ce programme, l'épicerie solidaire recevra une subvention de 883 euros destinée à couvrir les frais liés à l'organisation d'événements de sensibilisation.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'autoriser la Vice-présidente à signer la charte d'engagement du programme précité.

**CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE.**

**Pour extrait certifié conforme.**

La Vice-présidente du CCAS,  
Danièle CARLIER-MISRAHI.